



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Jeudi 26 Octobre 2023

Date de convocation

Le 11 Octobre 2023

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17

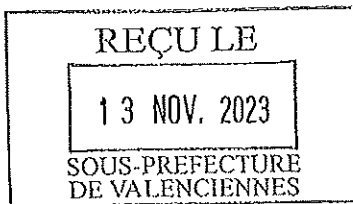
Présents..... 10

Votants..... 12

DL-2023-15

Objet

Adoption du règlement
budgétaire et financier
du CCAS de la
commune de Marly



L'An Deux Mille Vingt trois, le Vingt-six Octobre à 18 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT - DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT - DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DUPONT - DONNET), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, (donne procuration à Monsieur Christian CHATELAIN), Monsieur Frédéric DEROT,

Étaient Absents :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetilia ARENA.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2015-1899 du 30/12/2015 portant application de l'article 106 de la loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Considérant que la nomenclature M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature qui formalise dans un document unique, les règles internes à une collectivité applicable en matière budgétaire et financière,

Considérant que ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire et comptable.

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 26 Octobre 2023

Considérant que ce RBF doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels et la fongibilité des crédits,
- Les modalités d'information du Conseil d'Administration sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,
- Les principes généraux sur le budget et l'exécution budgétaire,
- Les modalités de gestion des dépenses et des recettes,
- Les opérations spécifiques, dont la clôture de l'exercice et la gestion patrimoniale.

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- D'approuver le règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Marly ci-annexé.

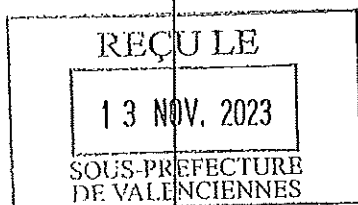
Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
A L'UNANIMITE,
Après en avoir délibéré,

- Approuver le règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Marly ci-annexé.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 13/11/2023.
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
Publié le 16/11/2023